

DOSSIER D'INSCRIPTION
FÊTE FORAINE DU 17 AU 21 MAI 2024



Hénin-Beaumont

UN DOSSIER PAR MANÈGE à compléter et à retourner avec les pièces justificatives :

Soit par courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie d'HENIN-BEAUMONT
Service manifestations
1, place Jean-Jaurès
61110 HENIN-BEAUMONT

Soit par courriel à : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

AU PLUS TARD LE 5 AVRIL 2024

**Tout candidat devra impérativement compléter et signer le dossier en joignant l'intégralité des justificatifs requis.
Tout dossier incomplet ou non reçu de la part du titulaire à la date buttoir sera considéré comme irrecevable et
l'emplacement du métier forain devient vacant et à la disposition de la commune.**

La demande ne vaut pas autorisation

Coordonnées du demandeur :

Raison sociale :
o Monsieur o Madame Nom :Prénom.....
Adresse ou BP :
Code postal : Ville :
Téléphone portable :
Courriel :@.....
Numéro SIRET :

Renseignements concernant le métier :

Nom du métier :
Type de manège : o Enfant o Adulte
 o Alimentaire o Autres :
(Exemples : pêche aux canards – loterie – tir aux ballons – train fantôme etc.)
DIMENSIONS exactes du manège ou de la baraque/du stand installé(e) :
Surface exploitéem²
Longueurm Largeurm Diamètrem
Emplacement demandé :
Façade et profondeurm

	Ampères (A) Volts (V):
Puissance électrique du manège ou de la baraque/du stand	Kilowatts (KW):
	Monophasé o Triphasé o

Véhicule (camion-remorque) servant au manège ou la baraque/le stand :

	Type, marque	Immatriculation	Les véhicules particuliers, les caravanes et autres remorques relatives à l'habitation devront être stationnés uniquement sur le parking de l'ancien LIDL de la logistique, Boulevard du Général Eisenhower et rue Loubet (en partie au niveau du square face au commerce « La belle Anglaise »
Véhicule 1			
Véhicule 2			
Véhicule 3			

Véhicule(s) personnel(s):

Marque Immatriculation

Marque Immatriculation

PIÈCES OBLIGATOIRES :

- Dossier de candidature dûment complété
- Photocopie de la carte d'identité de commerçant non sédentaire,
- Extrait de k-bis de moins de 3 mois ou une carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou l'attestation provisoire pour les nouveaux déclarants exerçant une activité ambulante ou statuts de l'association
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité (couvrant l'événement)
- les conclusions du rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et, le cas échéant, du rapport de contre-visite en cours de validité et comportant des conclusions favorables
- le cas échéant, une déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs (Sources : loi n° 2008-136 du 13/02/2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions ; décret n° 2008-1458 du 30/12/2008 ; arrêté du 12/03/2009.
- Une attestation de vigilance (attestation de régularité sociale et fiscale).

Fait à

Le/...../2024

Signature du demandeur

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 impose une information transparente, claire et concise lors de la collecte de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel via le lien suivant : [Politique générale RGPD](#).

En cas d'impossibilité d'accès à ce lien, vous pouvez demander communication des informations au mail suivant : dpo@mairie-heninbeaumont.fr.